



Règlement intérieur de la patinoire synthétique de la ville de Breteuil

Article 1

L'accès à la patinoire est réservé aux personnes de moins de 18 ans. Toutes les personnes qui souhaitent patiner doivent être en possession d'une paire de patins à glace (mis à disposition par les organisateurs).

Article 2

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de 10 ans et moins et fortement conseillé pour tous. Casque et charlotte de protection mis à disposition par les organisateurs. Port d'une paire de gants conseillé.

Article 3

Sauf décision contraire des organisateurs, l'accès à la piste de la patinoire synthétique est interdit aux personnes non chaussées d'une paire de patins à glace.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'accès à la patinoire synthétique à toute personne ne remplissant pas les conditions :

- De tenue vestimentaire correcte
- D'hygiène et de santé

L'âge minimal pour patiner est fixé à 5 ans avec une pointure minimale de 25. L'âge minimal pour ne plus être accompagné sur la patinoire est fixé à 8 ans.

Article 4

Les utilisateurs doivent obligatoirement respecter les consignes suivantes :

Il est interdit :

- De patiner avec des enfants à bras
- De se livrer à des jeux tels que : shooter dans une balle ou tout autre objet, se lancer de main en main quelque objet que ce soit, jeux de poursuite et tous autres jeux jugés dangereux par les organisateurs.
- De s'asseoir sur la rambarde de pourtour de la piste
- De circuler en chaussures sur la piste sauf autorisation des organisateurs
- De fumer et consommer des aliments et boissons sur la patinoire

Les usagers sont responsables de leurs accidents et de ceux qu'ils occasionnent et devront être assurés en conséquence. La ville de Breteuil ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident.

Article 5

Les organisateurs, n'assurant pas le gardiennage et n'étant pas dépositaire des effets personnels ainsi remisés (chaussures, blousons, etc...), déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de ces effets.